





## **AVIS AU PUBLIC**

## Projet d'Aménagement Général (PAG)

## **Approbation ministérielle**

Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil communal du 25 novembre 2021 portant adoption du Projet d'Aménagement Général de la Commune de Mertzig a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 21 décembre 2022.

Le plan d'aménagement général est à disposition du public à la Maison communale où il peut en être pris copie sans déplacement.

Le règlement devient obligatoire trois jours après la présente publication.

Un recours en annulation devant le tribunal administratif doit être introduit dans les trois (3) mois qui suivent la notification de la décision.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Mike Poiré, Bourgmestre Stefano D'Agostino, Échevin Isabelle Conzemius, Échevine





